

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16869**

Intitulé

Assistant gestionnaire de projets culturels ou artistiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Pôle formation (Caen)	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335p Direction des centres de loisirs ou culturels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'assistant gestionnaire de projet culturel ou artistique travaille sous le contrôle du directeur ou du responsable de la structure. Les fonctions de l'assistant gestionnaire de projet sont exclusivement sur le champ administratif, néanmoins il est amené à travailler avec les métiers du champ artistique et du champ technique. Il a 3 champs d'activités:

- 1- Il aide à la conception et à la gestion administrative d'un projet culturel ou artistique.
- 2- Il contribue à la gestion artistique du projet.
- 3- Il accompagne et communique autour du spectacle.

Blocs de compétences évaluées :

Pour aider à la conception et à la gestion administrative d'un projet culturel ou artistique, être capable de :

- Connaître les enjeux du marketing culturel
- Identifier les enjeux et responsabilités juridiques
- Réaliser les opérations courantes, calculer un prix de revient, utiliser un tableau de bord,
- Identifier les acteurs et les partenaires de la sécurité
- Assurer l'articulation entre les pôles financiers, artistiques et techniques

Pour contribuer à la gestion artistique du projet et pour aider à accompagner et communiquer autour du spectacle, être capable de :

- Appréhender le secteur des musiques actuelles, du théâtre, de la danse et des arts de la rue
- Rédiger un dossier présentant un projet culturel. Savoir soutenir ce projet à l'oral
- Adopter une démarche de communication pertinente
- Appréhender l'éco-citoyenneté dans ses pratiques professionnelles
- Connaître les problématiques du développement local et des territoires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur privé, public ou associatif.

Agences, théâtres, associations culturelles, salles de spectacle, sociétés de production de spectacles.

- Assistant administrateur (trice) d'une petite compagnie,
- Assistant administrateur (trice) de production ou de tournée,
- Assistant (e) de production,
- Agent de diffusion commerciale d'une petite compagnie,
- Agent(e) de la communication et des relations publiques,
- Assistant de billetterie de spectacle
- Assistant comptable de théâtre et de salle de spectacle
- Assistant (e) de direction,
- Entrepreneur (se) de spectacle,
- Programmateur (trice) de spectacle.
- Chargé (e) de diffusion de spectacle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Evaluations écrites visant les connaissances pour les blocs de compétences n° 1, 2, 3, 4, 5, 10.
- Constitution d'un dossier de soutenance de type « étude de cas » pour les blocs de compétences n°6, 7, 8, 9, 10. L'objet de l'étude est un sujet imposé qui fera l'objet d'une soutenance orale d'une heure environ. Le dossier de soutenance s'appuie sur l'ensemble des compétences acquises pendant la période d'immersion en entreprise sur un poste d'assistant gestionnaire de projet culturel ou artistique. L'ensemble des compétences est évalué au travers de ce dossier.
- Evaluation des compétences mises en oeuvre en milieu de travail pendant l'immersion de 6 semaines en entreprise.
- Certification Sauveteur Secouriste du Travail.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		<ul style="list-style-type: none"> Président désigné par un vote en début de séance. 4 binômes composés d'un professionnel du spectacle et d'un professionnel de la formation.
En contrat de professionnalisation	X		<ul style="list-style-type: none"> un professionnel du spectacle un professionnel de la formation.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		<ul style="list-style-type: none"> Le référent de la formation Un professionnel du spectacle

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Assistant gestionnaire de projets culturels ou artistiques" avec effet au 14 mars 2008, jusqu'au 16 juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Pôle formation emploi](#)

Lieu(x) de certification :

Pôle formation (Caen) : Normandie - Calvados (14) [Caen]

POLE FORMATION

149, rue de la Délivrande- 14000 CAEN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**